

(suite de la page 1)

membres des organisations partenaires. L'élaboration du plan d'action commun se poursuit et ses différents éléments seront communiqués aux membres en temps opportun.

D'ores et déjà, le SISP constitue un acteur incontournable en matière de services publics. C'est une des voix les plus fortes qui puisse s'élever pour parler au nom de celles et de ceux qui travaillent quotidiennement à offrir les services publics à la population québécoise. Il faut que les membres du SPGQ prennent conscience du potentiel que recèle cette force afin qu'elles et ils puissent participer à sa mise en œuvre. C'est tous ensemble, membres du SPGQ et des autres syndicats membres du SISP, que nous arriverons à nous donner un meilleur rapport de force pour contrer l'arbitraire patronal et les abus de pouvoir du gouvernement.



Vous pouvez demander que les numéros subséquents de ce bulletin vous soient transmis au format électronique, plutôt que papier.

Pour ce, faites-nous parvenir un message à courrier@spgq.qc.ca en précisant l'adresse où vous est parvenu l'exemplaire, de sorte que nous puissions enlever votre nom de la liste d'envoi par la poste. Les membres de la fonction publique doivent fournir une adresse de courriel personnelle.

Discours et interventions du président. Cliquez sur le lien approprié dans le haut de la page d'accueil de notre site Web www.spgq.qc.ca

SPGQ
Syndicat des professionnels et professionnelles
du gouvernement du Québec

Pour nous joindre:

7, rue Vallière
Québec (Qc) G1K 6S9

1001, Sherbrooke Est
bureau 300
Montréal (Qc) H2L 1L3

Tél. 418 692-0022
Tél. 800 463-5079
Télé. 418 692-1338

Tél. 514 849-1103
Tél. 800 463-6341
Télé. 514 842-5281

courrier@spgq.qc.ca www.spgq.qc.ca

mieux informer nos membres au sujet de nos enjeux et stratégies d'action. Un nouveau bulletin de liaison, *Force publique*, s'adresse à l'ensemble des (suite à la page 5)

Le SISP : le meilleur moyen de briser l'isolement syndical

À la suite de l'adoption de la loi 43 en décembre 2005 par le gouvernement

Charest, loi qui décriait nos conditions de travail et nos salaires jusqu'en 2010, beaucoup se sont interrogés quant aux causes de ce cuisant échec dans nos négociations. Outre l'arrogance et l'abus du pouvoir législatif du gouvernement, il est apparu clairement que le manque d'unité intersyndicale nous a alors considérablement desservis.



Gilles Dussault
président

Aujourd'hui, la collaboration entre les partenaires du Secrétariat intersyndical des services publics se resserre, se précise et s'accroît autour d'objectifs communs. En effet, les membres des exécutifs des cinq organisations syndicales membres de la coalition du SISP, soit la CSQ, la FIQ, le SFPQ, l'APTS et le SPGQ, qui représentent au-delà de 300 000 membres, se sont réunis les 10 et 11 octobre derniers. Cette importante rencontre avait pour objectif de procéder à une analyse de la conjoncture sociopolitique et économique au Québec afin d'élaborer un plan d'action commun pour défendre et valoriser les services publics et les personnes qui y travaillent.

Au terme de ces deux journées, il a été convenu de se donner de meilleurs moyens pour outiller notre travail et pour

Les finances du SPGQ...	p. 2
Priorités du SPGQ...	p. 2
Cartes postales santé	p. 3
Louis Gill et la loi 43	p. 3
Noël de la solidarité	p. 3
Pétition BIT	p. 4
Financement des cégeps	p. 4
Régime de retraite	p. 4

Merci à tous les membres qui nous ont fait parvenir des suggestions de titre pour la nouvelle publication. Le comité d'information fera son choix d'ici la prochaine parution.

Les finances du SPGQ sont redressées



Luc Bruneau
Trésorier

L'année 2006-2007 a été une année de redressement des finances du Syndicat. En effet, les activités syndicales ont dû être réduites pour permettre au SPGQ de se refaire une meilleure santé financière. Alors qu'il avait pigé dans ses réserves lors des années précédentes, le SPGQ a réussi à les reconstruire en 2006-2007, grâce aux efforts de toutes et de tous.

Le surplus dégagé nous permet, pour cette année, de réinvestir dans des activités syndicales importantes, telles que notre congrès triennal, les comités ministériels de relations professionnelles (CMRP) et leurs équivalents dans les UP, les comités ministériels en organisation du travail (CMOT) et la formation syndicale, l'information, la

Année financière	Résultats avant capitalisation et amortissement	Résultats après capitalisation et amortissement
2006-2007	1 633 368,69 \$	1 160 486,20 \$
2005-2006	-1 425 144,23 \$	-1 233 404,67 \$
2004-2005	-1 487 937,76 \$	-924 755,12 \$

Priorités du SPGQ : le CS et l'ADS appuient les propositions du comité exécutif

Cette année, notre syndicat prendra des décisions cruciales pour son avenir. Le conseil syndical (CS) et l'assemblée des délégués et déléguées syndicaux (ADS) ont déterminé les priorités qui seront les nôtres au cours des prochains mois :

La négociation – Le droit de négocier n'existe pratiquement plus, autant dans les secteurs public que parapublic. Le SPGQ estime que l'unité intersyndicale (voir page 1) est absolument nécessaire pour améliorer notre rapport de force afin de pouvoir négocier des conventions collectives satisfaisantes sur tous les enjeux intersectoriels, soit les salaires, la retraite, les avantages sociaux et les disparités régionales. Des démarches sont en cours pour proposer la création d'un comité de négociation SISP qui aurait la responsabilité de négocier les enjeux intersectoriels, pour mettre à jour nos données et nos revendications en matière de retraite, pour préparer notre position au regard de la révision du régime de négociation et pour faire en sorte que la classification soit négociable dans la fonction publique.

Les services aux membres – Le SPGQ poursuit son travail afin d'instituer des changements qui permettront de faire face à la charge de travail imposante qui incombe à nos conseillères et conseillers en matière de traitement des griefs. La révision des programmes de formation à l'intention de la délégation, les personnes qui représentent le Syndicat dans les milieux de travail, est elle aussi en cours.

défense des membres ainsi que la négociation. Cependant, le SPGQ ne roule pas sur l'or. Nous devons poursuivre notre gestion rigoureuse.

Des revenus qui tendent à la baisse

Nous estimons que les revenus de cotisations pour l'année 2007-2008 seront semblables à ceux de l'année 2006-2007. Nous prévoyons une légère baisse des revenus de cotisations dans la fonction publique, compensée par une légère hausse des revenus de cotisations dans les unités parapubliques. Nos revenus de cotisations ont atteint un plafond. Compte tenu des départs à la retraite anticipés dans les années à venir – combinés au non-remplacement de la moitié de ces départs dans la fonction publique – et à moins de changement dans la formule de calcul de notre cotisation syndicale, nous devons nous attendre à des années difficiles sur le plan budgétaire, surtout que nos coûts fixes vont continuer d'augmenter. L'heure des choix est arrivée.

Parallèlement, un travail d'examen de la capacité de production de tous les secteurs d'activité du Syndicat suit son cours afin de trouver des moyens de mieux servir les membres. Un rapport à ce sujet devrait être déposé au cours des prochains mois.

Les communications internes – L'information aux membres est un facteur essentiel à leur sensibilisation et à leur mobilisation. Outre la publication que vous lisez présentement, une importante refonte du site Web du SPGQ est en cours de réalisation. Ces deux entreprises devraient nous permettre de nous affranchir de l'arbitraire et des équipements patronaux en matière de communication.

La défense des services publics – Nous verrons à documenter les impacts des différentes formes de privatisation et de la politique de réduction des effectifs dans les services publics. Ceci nous aidera à expliquer à la population pourquoi elle a accès à de moins en moins de services, qui lui coûtent de plus en plus cher. Les informations recueillies serviront aussi à mettre en relief l'apport de l'expertise professionnelle des membres du SPGQ dans le bien-être collectif et à valoriser le travail au service de la population.

La conjoncture nous oblige à sortir des sentiers battus pour nous adapter à une réalité nouvelle et complexe. Les membres du CS et de l'ADS ont clairement indiqué qu'ils souhaitent entreprendre les grands chantiers définis ci-dessus pour faire en sorte que notre action syndicale ait de meilleures chances de donner les résultats escomptés. À terme, ça peut signifier qu'il faudra prendre des décisions importantes quant aux ressources qu'il faut investir pour atteindre les objectifs établis. Au sortir de l'ADS, le SPGQ est entré dans une nouvelle période, celle de l'instrumentation des décisions à prendre. Rien ne sera fait à la légère et, le moment venu, tout sera clairement exposé. Il reviendra alors aux membres de décider du type d'alliance, de l'orientation à prendre en matière de retraite et de négociation d'autres enjeux centraux et des services dont le SPGQ devrait se doter pour remplir sa mission.

Cartes postales santé

Par solidarité avec nos collègues œuvrant dans le secteur de la santé, nous invitons les membres du SPGQ à signer une carte postale dénonçant l'opération de privatisation qui se déroule en catimini dans les services de la santé au Québec. Les cartes postales circuleront bientôt dans les milieux de travail et, une fois signées, elles seront recueillies par votre délégué ou déléguée, qui les acheminera au bureau central. L'échéance pour la signature est fixée au 3 décembre 2007. Ceci permettra de faire coïncider le dépôt des cartes au gouvernement avec la présentation du rapport du groupe de travail Castonguay sur le financement de la santé au Québec, ce qui devrait se faire autour du 20 décembre prochain. Des soins de santé accessibles et de qualité sont un des besoins fondamentaux de la population du Québec; on ne peut permettre que ces services essentiels soient soumis à la logique du profit et de l'enrichissement privé.

Louis Gill et la loi 43

Louis Gill, économiste et professeur retraité de l'UQAM, vient tout juste de produire une étude intitulée : *L'état des finances publiques et la capacité de payer du gouvernement. Opinion relative à l'adoption de la loi 43*. Il y analyse les données sous-jacentes à l'argumentaire de la partie patronale utilisé au cours des négociations ayant débouché sur l'adoption de la loi et met en lumière les contradictions entre le discours du gouvernement et ces données. Il s'agit d'une étude importante qui sera utilisée dans notre contestation de la loi 43 auprès de la Commission des relations de travail et de la Cour supérieure. Vous pouvez consulter cette étude à l'adresse suivante : <http://www.spgq.qc.ca/utilisateur/documents/Loi43.Opinion.Gill.doc>

7^e congrès du SPGQ
29, 30 novembre
et 1^{er} décembre

Prochain conseil syndical
13 et 14 décembre



Campagne 2007 du Noël de la solidarité

C'est lors d'une grève en décembre 1990 qu'est né le Noël de la solidarité. Les professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec ont alors recueilli, sur les lignes de piquetage, des boîtes de denrées alimentaires et des fonds destinés aux personnes et aux familles dans le besoin lors de la période des fêtes. La distribution des denrées a ensuite été effectuée par des organismes du milieu. Résultats obtenus en 1990 : 500 boîtes de denrées alimentaires et la somme de 15 000 \$.

Depuis 1990, le SPGQ poursuit chaque année ce geste de solidarité envers les plus démunis, en remettant la cueillette de denrées alimentaires et de fonds à des organismes du milieu qui voient à en assurer la distribution. En 2006, le SPGQ a recueilli 749 boîtes de vivres et 23 890 \$. À cette somme s'est ajouté un don de 3750 \$ provenant du Fonds Marcel-Théberge.

En 2007, le SPGQ réitère son engagement. Vous serez sollicités dans vos milieux de travail d'ici la mi-décembre. Nous vous invitons à déposer des denrées alimentaires* non périssables dans les boîtes identifiées à cette fin et vos dons en argent dans les tirelires mises à votre disposition.

Merci à l'avance de votre générosité !

*Bien que l'on pense souvent aux boîtes de conserve, les produits suivants sont aussi appropriés : pâtes alimentaires, riz, café, savon à vaisselle, savon à lessive, beurre d'arachide, sucre, céréales, biscuits, friandises, confitures, préparations pour gâteau, marinades. Toutefois, nous vous demandons de ne pas apporter de denrées périssables, ni d'emballages de verre.

La ministre Courchesne se met le pied dans la bouche

Le SPGQ déplore le message que la ministre de l'Éducation a laissé entendre lors de son passage à l'émission les francs-tireurs, diffusée sur les ondes de Télé Québec le 24 octobre dernier. Ses propos ont laissé entendre que les conventions collectives des employées et employés de l'État la dérangeaient, par exemple lorsqu'elle a mentionné que son gouvernement les respectait tout en ne niant pas qu'elles soient un frein à sa volonté de réforme de l'appareil administratif. Le syndicat demande des excuses publiques à la ministre, afin que celle-ci démontre clairement qu'elle respecte le personnel de son ministère qui, jusqu'à preuve du contraire, est sincèrement engagé à bien servir la population.

<http://www.spgq.qc.ca/medias.aspx?idcommuniqu=244>



Pétition BIT : il est encore temps de la signer

En avril 2007, le Bureau international du travail (BIT) rendait une décision qui réprimande sévèrement le gouvernement Charest pour l'imposition de la loi 43 (projet de loi 142), qui a imposé leurs conditions de travail et leurs salaires aux 500 000 travailleuses et travailleurs québécois des services publics jusqu'en 2010. Le BIT a alors demandé au gouvernement québécois de modifier la loi 43 pour la rendre conforme aux principes reconnus par les conventions internationales. Le gouvernement Charest est resté sourd à cet appel insistant.

Afin de faire pression sur le gouvernement, les partenaires membres du SISP ont lancé une pétition qui lui demande de se conformer aux recommandations du BIT. Beaucoup de membres du SPGQ ont déjà signé cette pétition, mais il est encore temps de le faire pour les autres. Si vous souhaitez signer cette pétition et la faire circuler dans votre milieu de travail, vous pouvez la télécharger en vous rendant à l'adresse Internet suivante : <http://www.spgq.qc.ca/utilisateur/documents/Pétition-BIT.pdf>. Une fois signée, la pétition doit être postée à l'attention de Patrick Albert, responsable de la mobilisation au SPGQ, à l'adresse indiquée à la page 5 de ce bulletin. Merci d'avance.

Rencontre avec la ministre de l'Éducation sur le financement des cégeps

Le comité de coordination de la Coalition-cégeps, dont fait partie le SPGQ, a rencontré la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport Michelle Courchesne le 16 octobre dernier. Le comité a réitéré la demande pour un partage équitable du réinvestissement fédéral destiné à l'enseignement supérieur, soit que 40 % de ces sommes soient réservées pour les collèges. La côte est abrupte à remonter après l'acceptation par la Fédération des cégeps, lors du dernier partage des fonds fédéraux au printemps 2007, de 25 % du réinvestissement fédéral. Nous avons cependant marqué des points, puisque la Fédération des cégeps réclame elle aussi 40 % cette fois-ci. Cet argent est nécessaire afin d'augmenter, entre autres, l'offre de services professionnels en orientation ou en psychologie et aussi pour augmenter le nombre de conseillers et d'aides pédagogiques dont les collèges ont besoin pour répondre au manque créé par la décentralisation d'une part des programmes. Rappelons que le SPGQ représente 492 professionnelles et professionnels dans les cégeps.

Le régime de retraite : un dossier prioritaire, un choix déterminant

En matière de retraite, le SPGQ doit-il reprendre sa lutte pour l'obtention d'un régime propre à ses membres ou doit-il plutôt investir ses énergies à s'occuper, avec ses partenaires, de la consolidation et de la bonification de notre régime de retraite, le RREGOP ? Cette question a été posée par le président du SPGQ dans son rapport livré le 27 octobre dernier à l'assemblée des déléguées et délégués syndicaux. Pour documenter la réponse à cette question, le SPGQ a échangé, le 12 octobre dernier, avec ses partenaires membres du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP). La rencontre avait trois objectifs : faire connaître la revendications du SPGQ en matière de retraite, entendre les commentaires des syndicats membres du SISP à ce sujet et voir si les intérêts de tous les membres du SISP peuvent converger sur la retraite. La rencontre a été cordiale et constructive. Nos partenaires ne partagent pas notre point de vue de vouloir quitter le RREGOP. Ils estiment que le SPGQ devrait y demeurer et travailler avec eux à l'amélioration de celui-ci. Ils espèrent pouvoir y travailler avec nous.

En ce qui concerne les convergences potentielles, elles peuvent se révéler dans quatre domaines :

- 1° Nos partenaires font de la stabilité financière du RREGOP une priorité.
- 2° Sans promettre de pouvoir le corriger entièrement, ils nous invitent à examiner avec eux le biais en faveur des bas salariés dans la formule de cotisation et à trouver une manière de l'atténuer.
- 3° Comme nous, ils sont intéressés à approfondir l'épineuse question de l'appauvrissement des personnes retraitées dont les prestations ne sont que partiellement indexées.
- 4° D'entrée de jeu, ils nous conviennent à des réunions pour partager leur analyse de la dernière évaluation actuarielle du RREGOP déposée le 15 octobre dernier.

Enfin, le SPGQ doit actualiser sa revendication en tenant compte de la dernière analyse actuarielle du RREGOP. Il doit aussi analyser d'autres aspects qui concernent sa revendication, soit le genre de contribution qu'il compte apporter au comité du RREGOP où il siège maintenant et les perspectives politiques et syndicales en ce qui concerne la possibilité d'obtenir satisfaction à sa revendication. Un plan de travail doit être présenté au conseil syndical de la mi-décembre. D'ici le mois d'avril, les membres devraient avoir à voter sur cette question.



Avez-vous consulté la page
« Nouveau sur le site » récemment ?

<http://www.spgq.qc.ca/nouveautes.aspx>